

Net-Zero Industry Act

Premières considérations

France Industrie prend note de la proposition législative de la Commission européenne de Net-Zero Industry Act (NZIA). L'industrie française entame l'étude approfondie du texte et souhaite partager ses premières considérations.

France Industrie se félicite de l'attention politique portée à la réindustrialisation de l'Union européenne et salue l'effort de la Commission européenne de vouloir faciliter l'implantation de la production de technologies clés pour la décarbonation, et la volonté d'accélérer l'acquisition de ces technologies par les acteurs économiques européens.

L'industrie française, néanmoins, se questionne sur **l'impact réel du NZIA**. La compétitivité de l'Union européenne s'érode rapidement et **l'ambition du NZIA semble trop faible** et insuffisante pour être à la hauteur des défis, tant dans son périmètre d'application que dans son horizon temps : l'accélération nécessaire de la décarbonation, l'Inflation Reduction Act américain. **Les discussions autour de ce plan perdent de vue les véritables enjeux, et la réponse proposée tire à côté de la cible.** Alors que le NZIA se présente comme l'outil de l'industrialisation des technologies venant soutenir l'ambition du Green Deal, le choix des technologies ciblées de façon prioritaire (les Strategic Net Zero technologies) ramène le texte à n'être de facto qu'un prolongement de RePowerEU. En omettant l'ensemble des technologies nécessaires à la décarbonation, de nouvelles dépendances énergétiques émergeront, alors même que le contexte géopolitique actuel devrait inciter à se prémunir de telles situations. Le NZIA risque dès lors de n'être qu'un **outil curatif** : il traiterait uniquement les dépendances actuelles sans se préoccuper d'éviter que de nouvelles dépendances émergent. Ce serait une **erreur majeure**. Dans le même état d'esprit, l'horizon temps du texte (2030) apparaît bien trop limité pour donner une prévisibilité nécessaire à l'investissement.

Afin de rester un acteur majeur dans une économie mondiale décarbonée, l'Europe doit trouver des solutions pour **accompagner la décarbonation de l'industrie de manière compétitive**. Or, **nous tournons autour du réel problème** : l'écart de compétitivité que l'industrie française et européenne subit à cause du coût de l'énergie. Ajouté à l'absence d'un coût carbone sur les autres continents, la situation devient intenable. A titre d'exemple, un mégawattheure d'électricité coûte deux fois plus cher dans l'UE qu'aux Etats-Unis. Nos concurrents internationaux ont compris que la **force d'un instrument de décarbonation résidait dans la clarté, la simplicité et la rapidité de déploiement qu'il propose**. **L'IRA réduit immédiatement les dépenses opérationnelles des entreprises, et non le NZIA. L'UE régule à nouveau, là où par exemple l'IRA incite** : les Etats-Unis ont choisi d'inciter et de simplifier l'investissement, le NZIA ne travaille qu'à un aménagement du cadre réglementaire. L'UE devrait justement ne pas créer de la norme supplémentaire, mais bien réduire le poids normatif existant.

Le NZIA est néanmoins un moment propice pour ouvrir une discussion sur un modèle « Made in Europe » et sur la **définition même de « souveraineté » ou d'« autonomie stratégique »**. Le fonds de souveraineté européen à venir doit être l'occasion d'y répondre afin que cette notion politique devienne enfin un critère technique, ce qu'elle n'est pas aujourd'hui.

L'industrie française note avec intérêt :

- L'intention d'**accélérer les étapes préliminaires à la mise sur le marché** : il s'agit d'une initiative assez rare dans la doctrine européenne ;
- L'objectif de **réduire et faciliter les procédures administratives**, élément central du NZIA, notamment via la mise en place d'un guichet unique et d'une plateforme Net-Zero Europe ;
- Les mesures visant à **soutenir les chaînes de valeur de fabrication des ENR** afin de combler les retards.

L'industrie française souhaite avancer les considérations et suggestions suivantes :

- **Les objectifs en matière de compétitivité industrielle doivent être complétés** : l'accélération des procédures d'autorisation, au cœur du NZIA, ne lève qu'une partie des contraintes et barrières auxquelles l'industrie doit faire face : déficit de compétitivité dû au prix de l'énergie, fardeau réglementaire croissant et disproportionné. **Le NZIA n'aborde pas le problème du point de vue de l'entreprise, mais de celui de l'administration des dossiers** : il ne propose pas de remédier aux coûts élevés de production dans l'UE et ainsi ne modifie pas l'analyse de rentabilité des investissements à moyen ou long terme.
 - Pistes de réflexion :
 - Mener une **évaluation comparative des contraintes** qui pèsent sur les entreprises européennes et celles implantées dans Etats tiers concurrents ;
 - A partir de cette étude, **amender le NZIA en fonction des résultats afin de compléter l'outil** ;
 - Faire référence au « **competitiveness check** » et au « **one in, one out** » de législation afin qu'ils deviennent une réalité tangible.
- **La neutralité technologique n'est pas respectée** : des technologies bas carbone, pourtant clés et **déjà reconnues dans la taxonomie**, ne sont pas considérées comme « stratégiques ». La finalité (décarbonation) ne doit pas être confondue avec les moyens (sources énergétiques). Dit autrement, les énergies renouvelables, instruments clés de la décarbonation dont l'industrie française encourage le déploiement, ne constituent pourtant pas la seule option de décarbonation. **L'urgence qui nous amène à accélérer la décarbonation doit considérer comme prioritaire l'ensemble des outils à notre disposition**. Si nous devons donner quelques exemples :
 - Le **nucléaire**, qui est reconnu dans la taxonomie, doit être considéré comme stratégique et intégré plus largement pour permettre aux technologies existantes et disponibles d'être qualifiées;
 - A côté de l'électrification, **les gaz et carburants renouvelables et à faible teneur en carbone jouent un rôle essentiel dans la création d'un système énergétique compétitif, intégré et décarboné**. Il est donc essentiel d'inclure le biométhane dans la liste des technologies stratégiques car il s'agit d'une alternative prometteuse au gaz naturel et peut contribuer à l'autonomie énergétique de l'Union européenne. Les carburants renouvelables et à faible teneur en carbone sont également indispensables à la transition énergétique de certains secteurs. Encouragés par ailleurs par la législation européenne, il est essentiel de les inclure dans les technologies stratégiques, de même que la CCU, indispensable à la production des plus prometteurs de ces carburants.

- De la même façon, il est essentiel que la CCUS soit prise dans son acception la plus large, couvrant **les infrastructures et des technologies de captation de carbone** actuellement en cours de développement, y compris notamment le DACC.
- **L'hydrogène bas-carbone**, essentiel pour la transition vers une économie décarbonée et qui bénéficie d'un soutien politique grandissant, doit aussi être reconnu.
- Pistes de réflexion :
 - **Compléter et élargir la liste des technologies bas carbone** (dont les stratégiques) **avec d'autres technologies** capables de décarboner des pans importants de notre économie ;
 - **Pour une même technologie, intégrer l'ensemble des outils décarbonés** (exemple : pour la filière nucléaire, intégrer l'ensemble des technologies nucléaires existantes et en développement dans la liste des technologies stratégiques ; et pour la capture de carbone, intégrer l'ensemble des technologies sans exclure celles qui ne sont pas encore matures) ;
 - **Ajouter les technologies critiques pour lesquelles l'Europe n'est pas aujourd'hui en situation de dépendance excessive**, afin de s'assurer que de nouvelles dépendances stratégiques ne se créent pas ;
 - Pouvoir **faire évoluer les listes de technologies référencées** et **ouvrir les critères d'éligibilité des projets stratégiques pour couvrir les risques de dépendances futures**.
- **L'approche focalisée sur les technologies n'est pas la bonne** : le NZIA fige une liste de technologies et se limite à la construction d'unités de fabrication, alors que l'IRA laisse les options ouvertes et porte sur la décarbonation de l'ensemble du processus, des **chaînes de valeur et des débouchés** (produits finaux incluant ces technologies décarbonés). Il s'agit d'une approche capitale pour pouvoir **réduire nos dépendances stratégiques**, améliorer l'approvisionnement et encourager la demande. De plus, le NZIA se focalise sur les dépendances actuelles sans intégrer les technologies stratégiques qui peuvent demain devenir critiques pour l'Europe, ou sur lesquelles le reste du monde accélèrent fortement. L'Europe s'expose au risque de **voir émerger de nouvelles dépendances énergétiques** dans des secteurs où elle avait jusque-là su développer un leadership important.
 - Piste de réflexion : élargir le périmètre du NZIA au-delà de la chaîne de valeur immédiate pour **intégrer les chaînes de valeur entières** (comme l'IRA), en amont mais aussi les produits finaux (ex : produits de transport). Il est indispensable de soutenir l'utilisation des technologies et non pas seulement leur développement et leur production.
- **Il n'y a pas de financement propre, et par conséquent aucun moyen de réellement répondre aux objectifs du NZIA**. L'étude d'impact du règlement reconnaît pourtant qu'il faudra, a minima, 16 milliards d'euros d'investissement publics d'ici 2030. En l'absence d'enveloppe, le NZIA aura un impact très limité sur la réindustrialisation de l'Europe.
 - Pistes de réflexion :
 - **Ajouter un fonds ou conditionner la négociation sur le texte à une proposition ambitieuse de « fonds européen de souveraineté »** ;

- Construire un « fonds européen de souveraineté » ambitieux, doté, fléché sur toutes les étapes de R&D et production et priorisé sur les secteurs stratégiques (décarbonation, mais aussi souveraineté industrielle) ;
 - **Mettre à jour le cadre temporaire de crise et de transition** (TCTF) sur les aides d'Etat afin de faire coïncider les listes de technologies couvertes.
- **La notion de sécurité d'approvisionnement n'est pas suffisamment prise en compte.** Par exemple, la fourniture hors du territoire européen pour certaines technologies net-zero non-stratégiques pourrait s'accélérer et, dans ce cas, le NZIA ne remplirait pas son objectif et la compétitivité de l'industrie européenne s'en verrait impactée.
 - Pistes de réflexion :
 - Compléter le critère de résilience (marchés publics) en **ajoutant une considération de localisation** pour renforcer la sécurité d'approvisionnement : en cas de besoin, le marché/la production en Europe est plus facilement mobilisable qu'un marché extérieur. Par exemple, qu'une entreprise soumissionnaire qui intègre une chaîne de production au sein de l'UE soit récompensée par des points supplémentaires dans les appels d'offres.
 - **Intégrer une notion de territorialité européenne dans la définition de technologies net-zero « non-stratégiques »**, à l'instar des projets technologiques stratégiques net-zéro.
 - **Il y a écueil sur les temporalités : l'entrée en vigueur du texte arriverait trop tard** : la proposition de règlement va suivre une procédure législative ordinaire, et il n'y pas d'assurance que les négociations soient terminées, et que le règlement entre en vigueur avant la fin du mandat du Parlement européen. **L'horizon temps du texte est trop limité pour faire décoller les investissements.** Fixer des objectifs de production à horizon 2030 est un signal fort, mais limiter l'horizon de ce texte à cette date est inadéquat pour ancrer la stabilité qui est un préalable à l'investissement. En découle un choix de technologies net-zero qui se limite à des technologies matures aujourd'hui, alors même que les propositions relatives aux bacs à sable réglementaires pourraient permettre d'accélérer le développement de nouvelles technologies qui seront essentielles pour la décarbonation de certains secteurs après 2030 (par exemple les technologies liées à l'hydrogène liquide).
 - Pistes de réflexion :
 - Mettre en place un **calendrier de négociations accéléré** afin que le règlement puisse être mis en place rapidement dans les Etats et territoires.
 - Élargir la liste des technologies net-zero **à des technologies non matures aujourd'hui**, mais dont la mise en production devra se faire autour de 2030, et permettre une mise à jour des listes de manière régulière.